



À Paris, le 20 mai 2017

Reconnaissance du DEMK à Bac +5 : Une étape vers la juste reconnaissance

La parution au Bulletin Officiel du 15 mai 2017 des annexes à l'arrêté du 2 mai 2017 valide la reconnaissance du Diplôme d'État de Masseur-Kinésithérapeute (DEMK) à un **niveau 1 au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP)**. Ce niveau correspondant à une **reconnaissance bac +5** est compris dans un supplément au diplôme délivré à compter de Juin 2019, date à laquelle les premiers étudiants ayant bénéficié de la réforme seront diplômés. En effet, cette nouvelle reconnaissance du DEMK est la suite logique d'une maquette de formation modifiée et davantage tournée vers la recherche, légitimant une reconnaissance accrue.

La FNEK prend acte de cette modification, qui représente une réelle reconnaissance du haut niveau de compétences des kinésithérapeutes.

Le RNCP niveau 1 correspond au niveau 7 de la nomenclature européenne. Celui-ci permettra une meilleure reconnaissance du contenu et de la valeur du diplôme auprès des établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'auprès de potentiels employeurs dans les autres pays européens. Ainsi la mobilité internationale des kinésithérapeutes français se verra renforcée et facilitée.

La reconnaissance des compétences des kinésithérapeutes par les institutions françaises pose un premier jalon vers la délivrance d'un diplôme de master en kinésithérapie, revendiqué par les organisations étudiantes et professionnelles représentatives de la kinésithérapie. Une revalorisation salariale, indispensable afin d'endiguer la désertification hospitalière, se doit désormais d'être actée. Il est aberrant de bénéficier d'une reconnaissance professionnelle bac +5 avec une grille salariale bac +2.

La FNEK attend donc la suite des événements avec une grande attention, et restera force de proposition pour que la kinésithérapie bénéficie enfin d'une juste reconnaissance.

Contacts presse :

Joachim Le Tallec
Attaché de Presse
presse@fnek.fr
07.70.06.76.45

Pauline Lemersre
VP Enseignement Supérieur
etudes@fnek.fr
06.67.27.96.75